

Vendredi, 14 mai 1897.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	De Blois,	McCallum,	Ogilvie,
Allan,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Owens,
Almon,	Dickey,	McInnes (N.-Westm'ter),	Poirier,
Arsenault,	Dobson,	McKay,	Power,
Baker,	Ferguson,	McKindsey,	Primrose,
Bellerose,	Gowan; (C.M.G.),	McLaren,	Prowse,
Bernier,	Kirchhoffer,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Landry,	Merner,	Sullivan,
Boucherville de (C.M.G.),	Lewis,	Miller,	Temple,
Boulton,	Lougheed,	Mills,	Vidal,
Boydell, (Sir Mackenzie),	Lovitt,	Montplaisir,	Villeneuve,
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E.),	Mowat (Sir Oliver),	Wark,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	Wood.
Cochrane,	MacInnes (Burlington),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Vidal :—De l'Union chrétienne de tempérance des femmes et d'habitantes de la ville de Pembroke, dans la province d'Ontario; et de l'Union chrétienne de tempérance des femmes et d'habitantes de la cité de Moncton, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De F. G. Seymour, de Madoc, province d'Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives qui portent à 18 ans l'âge de protection des jeunes filles, mettent un terme aux loteries et aux paris dans les *race-meetings*, et prohibent les représentations cinéoscopiques de combats de boxeurs et celles d'un caractère immoral.

L'honorable M. Primrose, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ, 14 mai, 1897.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport :—

Votre comité recommande, sur le rapport d'un sous-comité, que M. Robert Burnett Davidson soit nommé en remplacement de feu H. A. Botterell, comme aide dans le bureau de distribution de la Chambre des Communes, avec le rang de commis de troisième classe, au salaire de six cents piastres par année à dater du 25 février dernier.